

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25-339-1925 portant remise de la totalité de sa patente au Dé Fassy.

n° 25-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1917 sur le régime financier des colonies, notamment en ses articles 174, 175 et 176

Vu la demande formulée par le Dr J. Tassy, médecin-major des T. C., le 29 janvier 1925

Sur la proposition de l'administrateur chef des districts, président de la Commission des patentes:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est fait remise gracieuse au D^r Jacques Tassy, médecin-major des troupes coloniales, de la totalité de la cote pour laquelle sa voiture a été imposée au rôle des patentes des années 1924 et 1925. Art. 2 — Le présent arrêté sera notifié au (trésorier-payeur, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.